

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00
Canada et États-Unis.....1.50
France.....fr. 12.50

Publié par

Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.
F. E. FONTAINE, Gérant.

2602.
Fédéral 708.

Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.

MONTREAL, 4 MARS, 1892

La Chambre de Commerce de Montréal

L'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce du district de Montréal a eu lieu mercredi soir au bureau de la chambre, dans la bâtisse de la New-York Life. L'assemblée était nombreuse; parmi les assistants nous avons remarqué MM. J. Irénée Boivin, L. E. Morin, père et L. E. Morin, fils, L. E. Geoffrion, Jos. Lambert, fils, Jos. Lamarche, Gilbert Mireault, J. F. St-Cyr, O. Massicotte, D. C. Brosseau, S. Lachance, J. B. A. Martin, Hormidas Laporte, Jérémie Perrault, L. J. Héard, Jos. Brunet, J. A. Vaillancourt, J. Contant, J. Haynes, J. B. A. Lanctôt, L. J. G. Béliveau, J. X. Perrault, L. G. A. Cressé, R. Chartrand, P. Poulin, J. W. Windsor, J. W. Blanchette, C. H. Catelli, A. Gendron, Thomas Gauthier, C. E. Delorme, J. H. Pellerin, Jos. Fortier, Demers, J. P. Coutlée, Emile Lavigne, J. R. Savignac, Frs Hurtubise, Philippe Roy, O. Dufresne, etc.

M. Irénée Boivin, vice-Président, fut appelé à prendre le fauteuil, en l'absence du président M. Damase Parizeau que les succès de son élection ont empêché d'assister.

M. J. Haynes secondé par M. Lanctôt proposèrent d'abord que les règlements fussent suspendus et que les candidats à l'admission comme membre de la chambre soient admis de suite, sans avoir à subir l'affichage d'un mois. Cette motion n'ayant pas rencontré l'assentiment de l'assemblée, elle fut retirée.

M. Irénée Boivin présenta alors le rapport du conseil de la chambre; dont il passa en revue, succinctement, les principaux points, racontant les travaux les plus importants du conseil et de la chambre, pendant l'année, les questions qu'elle a étudiées, démarches qu'elle a faites et les résultats qu'elle a obtenus.

Sur proposition de M. J. Contant, secondé par M. L. E. Morin, fils, le rapport fut adopté.

On passa ensuite au rapports du secrétaire-trésorier, qui donna les états suivants:

RECETTES

Balancé en mars 1891.....\$ 25.15
Contributions des membres.....350.00
Produit net de l'excursion.....125.42
Total.....\$504.57

DÉPENSES

Cartes postales.....\$ 16.67
Timbres.....16.67
Commissions sur collection.....37.00
Impressions de cartes.....75
Taxe d'ou (1890).....20.70
Loyer (s/c).....57.50
Aide à la confection du rapport de 1890.....8.00
Impressions diverses.....8.95
" Louis Perrault.....89.71
" Désaulniers & Leblanc.....14.00
Cadieux & Derome.....5.90
L. N. Denis, peinture.....3.00
J. Lowell & fils.....3.00
Secrétaire.....183.02

Total.....\$463.72
Recettes.....\$504.57
Dépenses.....463.72
Balance.....\$ 40.85

BILAN

Actif:
Arrérages de contributions.....\$760.00
Meubles.....160.00
Fournitures de bureau.....1.50
Cartes géographiques.....40.00
Seau de la chambre.....5.00
Appareil à copier.....10.00
Collection de livres etc.....35.00
Papeterie.....2.50
Total.....\$1,014.00

Passif:
Dû à divers.....\$241.00
Dédution de 20 p. c. sur arrérages de souscriptions.....152.00
Total.....393.00 393.00

Actif net.....\$621.00

Sur proposition de M. Frs Hurtubise, secondé par M. Thos. Gauthier, l'état financier qui précède fut adopté.

Puis sur motion de M. J. Constant secondé par M. H. Laporte, l'assemblée s'est formée en comité général pour l'élection de ses officiers.

M. J. X. Perrault est appelé à présider le comité et M. Contant, secondé par M. Laporte, propose que M. L. E. Morin père soit élu président pour l'exercice 1892-93. Ce qui fut adopté à l'unanimité. M. L. E. Morin fils, secondé par Thomas Gauthier proposèrent que M. Hormidas Laporte fût élu vice-président; et, malgré les réclamations de M. Laporte, cette proposition fut adoptée aussi à l'unanimité.

L'élection des vingt-trois membres du Conseil fut un peu plus laborieuse. On ne s'entendit pas, tout d'abord, sur le mode de procéder. Les uns voulaient procéder à l'élection des membres un par un, les autres préféraient faire une liste de noms qui seraient présentés en bloc. Après plusieurs motions et amendements, ce fut le dernier mode qui l'emporta et une liste fut dressée comprenant à peu près les mêmes noms que le conseil précédent. De nombreuses réclamations se produisirent; on demanda que à la suite de chaque nom, on mentionnât le genre d'affaires du candidat afin de voir si toutes les lignes de commerce étaient bien représentées. Là-dessus une nouvelle liste fut préparée, sensiblement améliorée, qui, avec quelques amendements seulement fut acceptée. La voici:

MM. L. E. Geoffrion, épiciier en gros; C. E. Catelli, pates alimentaires; Joseph Contant, pharmacie; Ovide Dufresne, bois de construction; C. E. Delorme, agent de manufactures; Alfred Thibodeau, nouveautés en grès; Arthur Gagnon, nouveautés en détail; Jos. Asselin, charbon; L. J. Boivin

glaces et vitres; J. Haynes, génie civil; Jos. Brunet, construction et briqueterie; J. B. A. Lanctôt, ganterie et cuirs; J. H. Pellerin, chaussures; L. E. Morin, fils, huiles et produits chimiques; F. Hurtubise, fonderie et machines; Jos. Lambert, charpente et menuisier; Jos. Fortier, librairie et papetterie; P. Demers, ferronnerie et quincaillerie; Thos. Gauthier, comptabilité et affaires de faillites; J. A. Vaillancourt, provisions.

Un représentant du Grand Tronc et un représentant du Pacifique. Ces deux derniers seront désignés par leur compagnie respective.

Le comité général ayant fait rapport des élections le président de l'Assemblée fit en quelques mots bien sentis l'éloge du président sortant de charge, M. Parizeau et du président nouvellement élu. M. L. E. Morin, père. Et sur ce dernier sujet M. Boivin raconte à l'assemblée les travaux que M. Morin a faits pour le commerce et les chambres de commerce. L'idée de M. Morin, était depuis longtemps, de réveiller le commerce canadien français, de ressusciter en lui l'esprit d'entreprise et surtout l'esprit public, son plan était de fonder une chambre de commerce du district de Montréal qui en serait le pivot, le point de concentration, en même temps que le point de direction.

M. Morin, après avoir pris place au fauteuil qui lui appartient désormais, développa son idée et montra comment, il y a dix à douze ans, il avait réussi à faire entrer dans une année 40 membres canadiens français au Board of Trade, et comment les anglais craignant de se voir déborder par l'élément canadien, se sont mis à travailler de leur côté et ont réussi à noyer cet élément canadien. C'est alors qu'il a travaillé à la fondation et aux progrès de la chambre de commerce du district de Montréal, qui a pris aujourd'hui une importance considérable et qui, si elle veut s'affirmer deviendra encore plus importante et plus influente. Il promet d'y travailler de toutes ses forces et demande aux membres de l'aider en amenant de nouveaux adhérents.

Après les motions d'usage de remerciements aux officiers sortant de charge, il est proposé que les anciens présidents, MM. J. X. Perrault, Jacques Grenier, J. M. Dufresne et D. Parizeau soient élus membres d'honneur du conseil, avec voix consultative. Cette motion est adoptée, après un discours de M. Perrault qui passe en revue les travaux de la chambre depuis sa fondation.

Ici s'est passé un incident sur lequel nous sommes obligé de faire quelques commentaires. Deux membres de la chambre ont proposé que des remerciements fussent votés à M. Frank D. Shallow, propriétaire du *Moniteur du Commerce*, qu'avait bien voulu mettre son journal à la disposition de la chambre comme son organe officiel. Ces deux membres reçoivent et lisent le *Prix Courant*. Ils ont dû lire notre ar-

ticle de la semaine dernière au sujet du chantage pratiqué par M. Shallow. Leur proposition, adoptée au milieu du tumulte causé par les membres qui quittaient la salle, comporte par conséquent un vote de confiance en M. Shallow et une espèce de réhabilitation de ce personnage. Ils ont voulu faire déclarer par la Chambre de Commerce qu'elle ne croit pas à nos accusations et tient M. Shallow pour un honnête et digne éditeur propriétaire de journal.

Nous sommes extrêmement peiné de nous trouver en conflit avec ces deux Messieurs, mais leur action intempestive va nous forcer à prendre des mesures, comme membre de la chambre des commerce, pour dégager la responsabilité de la chambre et empêcher qu'on la rende moralement solidaire des opérations de chantage de cet industriel.

Ainsi s'est terminée l'assemblée. Nous félicitons sincèrement la chambre de ses élections. Elle a eu la main vraiment heureuse, cette fois et nous sommes certains que avec les officiers qu'elle s'est choisis, elle fera beaucoup pour le commerce et l'industrie de notre district. Et, tout en réservant notre droit de critiquer les erreurs qu'elle pourrait commettre, si elle en commet, nous lui promettons notre concours le plus cordial dans tout ce qu'elle entreprendra pour l'avancement et le progrès du pays.

Les distilleries et le gouvernement

Nous trouvons dans le rapport annuel de la chambre de commerce du district de Montréal, la résolution suivante adoptée à la séance du Conseil du 24 avril 1891.

"Considérant que notre agriculture est en souffrance, en raison des droits prohibitifs imposés par le tarif Mc Kinley sur nos produits exportés aux États-Unis;

"Considérant que la fondation de la distillerie de betteraves serait une source de profits considérables pour nos cultivateurs, soit en alcools, soit en résidus destinés à l'engraissement du bétail; permettrait à l'agriculteur d'améliorer sa culture;

"Résolu que cette chambre prie le gouvernement fédéral de supprimer les deux ans d'entrepôt imposés aux fabricants d'alcool et ce, en faveur des distilleries de betterave dans nos campagnes, dont les alcools non rectifiés seraient utilisés dans l'industrie seulement."

Cette résolution provient d'une appréciation très juste des bénéfices que peut procurer à notre agriculture la vulgarisation de la culture de la betterave à sucre: Amélioration du sol, augmentation du fourrage pour les animaux, etc., sans compter la valeur intrinsèque du produit.

Nous préférons sans doute, voir la fabrication du sucre prendre toute la production de la betterave à sucre, au point de vue du produit qui est utile, de grande consommation, qui remplacerait l'article importé, et pour lequel il y aura tou-